



ECOBA <https://ecoba-formation-conseil.fr>

17 rue des Champs MOREAUX _ 21121 DAIX

☎ : 06 07 90 61 60 _ ✉ : ecoba_bruno.raguin@sfr.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Inscription

L'inscription du ou des stagiaires ne sera prise en compte qu'à réception de la Proposition d'Intervention et du Bulletin d'Inscription dûment complétés et signés.

Convocation

Le planning ainsi convenu avec l'Entreprise devra être respecté. L'entreprise s'engage à convoquer l'ensemble du personnel concerné par la formation.

Prestations

Les prestations comprennent l'animation de la formation par l'animateur de stage. En outre, chaque participant au cours reçoit une documentation complète pédagogique et technique actualisée.

Prix des cours

Le coût d'intervention journalier s'entend hors taxes, la TVA sera calculée selon le taux en vigueur. Il couvre, sauf indication contraire, les frais pédagogiques et la documentation remise à chaque participant.

Par contre, certaines formations peuvent nécessiter la remise de documentations particulières qui feront l'objet d'une facturation complémentaire. Dans ce dernier cas, le surcoût sera précisé dans la proposition de départ, où il apparaîtra dissocié du coût de la formation.

Le coût d'intervention ne comprend ni les frais de repas, et le cas échéant, ni les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires, restant à la charge de l'Entreprise.

Certificats de stage

Une attestation de stage sera remise au(x) stagiaire(s) (en inter) ou à l'entreprise (en intra) dès lors que le stagiaire aura assisté à 80 % de la durée du stage.

Conditions de paiement

Une facturation mensuelle établie sera à régler par chèque à 30 jours fin de mois, à réception de facture.

Annulation : JAUGE : 1 JOURNEE MINI

L'OF ECOBA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation, pour des raisons générales d'organisation, et informera alors l'entreprise dans les délais les plus brefs, au plus tard 15 jours avant la date de début de stage. Il sera alors proposé un nouveau planning.

Pour tout désistement intervenant moins de 20 jours ouvrables avant la date de début de stage, l'OF ECOBA facturera un montant forfaitaire de 30 % du prix prévu.

Toute annulation par l'Entreprise intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage ou d'absence à l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation de 80 % du prix du cours.

Abandon en cours du stage

En cas d'abandon en cours de stage, le prix de la session sera facturable de plein droit et intégralement.

Formation continue

Une convention bilatérale de stage vous sera adressée systématiquement avant le démarrage de la session.

Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais de déplacement et d'hébergement de l'Animateur en France sont compris dans le prix du cours. Les déplacements à l'étranger feront l'objet d'un devis particulier.

Droit de reproduction

La copie des documents de cours à des fins non autorisées, la transmission, l'utilisation et la communication de son contenu à un tiers ne sont pas permises. Toute infraction donnera droit à des dommages et intérêts. Les logiciels mis à disposition pour les besoins du cours ne devront être ni emportés, ni copiés partiellement ou en totalité, ni réutilisés sous quelque forme que ce soit.

Prescriptions de sécurité et protection contre les accidents

Le stagiaire qui fréquentera le cours y est inscrit dans le cadre d'un plan de formation de la Société. En outre, chaque participant est tenu de respecter dans les locaux le règlement intérieur ainsi que les prescriptions de sécurité appliquées au sein de l'Entreprise.

Litige

Seul le Tribunal de Dijon est compétent.

Assurance – Responsabilité civile

Une Assurance Multirisque professionnelle (Contrat n°8679229907_CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE_Société de Courtage d'Assurances 07 024 000_SERVICE DEO/MPA/ASS_11 AVENUE ELISEE CUSENIER_25084 BESANCON CEDEX 9) est contractée par ECOBA, couvrant ainsi la responsabilité civile de nos intervenants.

Engagement

Lors de la formation en entreprise (intra), la Société s'engage à ne pas faire de proposition d'embauche à l'animateur et ceci dans un délai de 2 ans à compter de la prestation

Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du code de commerce

A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

N° Existence : 26210302921 auprès de la Préfecture de région Bourgogne / Franche-Comté

N° SIRET : 453 047 144 000 44 – CODE APE : 85 59 A – ☎ : ECOBA

Conformément au Règlement Général UE2016/679 sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant que vous pouvez exercer en nous contactant à : ECOBA _ 17 RUE DES CHAMPS MOREAUX _ 21121 DAIX

☎ : 06 07 90 61 60 ✉ : ecoba_bruno.raguin@sfr.fr 🌐 : <https://ecoba-formation-conseil.fr>